

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 3 juin 2019

Date de l'annonce publique : 24/05/2019

Date de la convocation des conseillers : 24/05/2019

Présents JUNGEN, bourgmestre ; PESCH-DONDELINGER, échevine ; QUINTUS-SCHANEN, échevine ; BERGER, conseiller ; BRIX, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; MARQUES, conseiller ; MICHELS, conseiller ; REDING, conseiller ; REITER, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; STRECKER, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.

Absent(s) ./.

Référence CC.2019-6-3 - 6.2

Point de l'ordre du jour 6.2

Objet Clôture de l'exercice budgétaire 2018 - Etat des recettes restant à recouvrer.

Le conseil communal,

Vu l'état des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2018, présenté par le receveur communal ;

Vu le chapitre 3 du titre 4 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide à l'unanimité des voix

1. D'admettre

		Service ordinaire	Service extraordinaire
		€	€
en reprises provisoires	36.434,48	36.434,48	0,00
en décharges	294,22	294,22	0,00
Total	36.728,70	36.728,70	0,00

2. D'accorder au collège des bourgmestre et échevins l'autorisation de poursuivre en justice les débiteurs qui figurent à l'état des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2018 avec la mention « à poursuivre ».

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mercredi 5 juin 2019

Le bourgmestre,



Le secrétaire,

